

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Accompagner les résidents dans les gestes de la vie quotidienne			
Aide aux repas et au service à table	Préparation de la salle, des chariots, des plateaux : Dresser la table selon les normes conventionnelles Rendre l'espace accueillant (table, décoration, musique...) Respecter les plans de table et la place des résidents S'informer des régimes des nouveaux arrivants Approvisionner et contrôler le chariot en fonction des besoins des personnes, des régimes alimentaires Organiser et présenter un plateau	Pour la formation En milieu professionnel Evaluation des compétences par le hiérarchique pour les personnes en emploi ou par le tuteur pour les personnes hors emploi grâce au livret d'évaluation En centre : Mise en situation portant sur les compétences du bloc 1 (aide au repas et entretien des locaux) Le contrôle continu sur les connaissances sera pris en compte lors de la décision de validation	Le vocabulaire et la tenue sont adaptés à l'ensemble des compétences du bloc 1. Respect des horaires Respect de l'hygiène Le chariot fait l'objet d'une vérification avant de démarrer l'accompagnement
	Servir et accompagner la prise de repas en salle ou en chambre : Assurer un service hôtelier de qualité Adapter son intervention en fonction des capacités, des habitudes, de la culture et des comportements alimentaires de la personne et des préconisations de l'équipe pluri professionnelle Encourager la personne à s'alimenter dans un climat favorable à la communication Détecter les signes révélateurs d'un changement d'attitude, de comportement ou d'un mal être Transmettre les observations et informations		Respecter les règles d'hygiène alimentaire et protocoles de la restauration Respect des modes opératoires L'intervention tient compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ du rythme ○ des choix ○ des besoins d'aide ○ des besoins de confort, d'hygiène et de sécurité ○ des besoins d'intimité
	Desservir en salle ou en chambre : S'organiser dans l'espace et dans le temps Aider les résidents à quitter la salle à manger Repérer une situation anormale (aliments non consommés, médicaments non pris...)		Les transmissions sont exhaustives et dans le respect du secret professionnel

	<p>Gérer les déchets en respectant les protocoles du développement durable Desservir le plateau et laisser la table propre Repérer une situation anormale et transmettre les informations Installer les résidents en confort et sécurité en faisant preuve de bienveillance</p>		
Entretien du cadre de vie privé et collectif	<p>Evaluer l'état de salissure et repérer les salissures anormales Gérer l'approvisionnement du chariot des consignes Appliquer les protocoles et les techniques de nettoyage des sols Appliquer les protocoles et les techniques de nettoyage du mobilier Appliquer les protocoles et les techniques de nettoyage des sanitaires Appliquer les protocoles et les techniques de nettoyage des matériels Favoriser la communication avec les résidents Transmettre à l'équipe les informations nécessaires au bien-être de la personne aidée</p>	<p><u>Pour la VAE :</u> Décrire dans le livret 2 deux situations professionnelles mettant en évidence tout ou partie des compétences du Bloc 1</p>	<p>Respect de(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité des personnes et des biens - habitudes et pathologies des résidents - techniques et les protocoles du développement durable - postures de travail - principes de l'économie de l'effort - l'intimité de la personne - règles d'hygiène et de sécurité - la méthodologie spécifique à l'entretien des locaux - du secret professionnel et de la discrétion <p>Preuve d'écoute et de dialogue avec le résident ou la personne aidée Repérage des comportements anormaux</p> <p>L'utilisation des produits et des matériels est maîtrisée</p>
Entretien du linge	<p>Traitement du linge individuel et collectif</p> <p>Trier le linge sale Repérer les salissures anormales et l'usure du linge Informé l'équipe et la famille si nécessaire Mettre en route les machines en respectant les protocoles d'entretien du linge Appliquer les protocoles de séchage en fonction de la nature du linge</p> <p>Repassage et rangement</p> <p>Contrôler l'état de propreté du linge Appliquer les techniques de repassage Trier, restituer et ranger le linge propre Encourager la participation du résident au rangement</p> <p>Couture</p> <p>Effectuer un ourlet Coudre ou recoudre un bouton Reprendre un vêtement Associer la personne aux petits travaux de couture</p>		<p>Les protocoles de lavage et séchage sont connus et respectés. Le traitement du linge atteste d'une bonne connaissance des fibres textiles. L'utilisation des produits et des matériels est maîtrisée</p> <p>Le protocole de repassage est maîtrisé. L'utilisation des produits et des matériels est maîtrisée La distribution et le rangement respectent les habitudes des résidents et les contraintes de l'institution</p> <p>Les travaux effectués sont solides et esthétiques.</p>

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Accompagner la personne aidée dans ses actes essentiels			
Aider à l'habillement de la personne	Etablir une relation de confiance et favoriser les échanges avec la personne aidée Evaluer les besoins vestimentaires de la personne aidée Tenir compte des désirs de la personne L'aider à se vêtir en tenant compte de ses ressources ou des préconisations médicales	<p><u>Pour la formation</u> En milieu professionnel : Evaluation des compétences par le hiérarchique pour les personnes en emploi ou par le tuteur pour les personnes hors emploi grâce au livret d'évaluation</p> <p>En centre : Epreuve composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> de 2 mises en situations reconstituées permettant d'évaluer au moins deux compétences du Bloc 2 d'un entretien oral d'autoévaluation <p>Le contrôle continu sur les connaissances sera pris en compte lors de la décision de validation</p>	<p>L'accompagnement aux gestes essentiels tient compte du projet individualisé de la personne. La tenue, les attitudes et le vocabulaire sont adaptées à la situation professionnelle</p> <p>L'intervention respecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> la pathologie et ses contraintes le handicap la mise en sécurité la dignité et la pudeur le confort de la personne aidée l'autonomie de la personne
Aide à la prise des repas en salle ou en chambre	Repérer les capacités et limites ou situations de handicap des personnes et les prendre en compte Installer la personne pour le repas Encourager la personne à s'alimenter et apporter une aide si nécessaire avec bienveillance Favoriser la communication S'adapter au rythme et à l'envie de chacun Détecter les signes révélateurs d'un changement d'attitude, de comportement ou d'un mal être Transmettre les observations et informations		<p>La tenue, les attitudes et le vocabulaire sont adaptées à la situation professionnelle L'agent d'accompagnement connaît les limites de son intervention Il tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> des capacités, du degré d'autonomie des habitudes, de la culture des comportements alimentaires de la personne des préconisations de l'équipe pluri professionnelle
Aide aux déplacements selon les principes de l'ergonomie	Identifier et repérer l'autonomie, les capacités motrices, cognitives et psychiques de la personne aidée Apprécier le niveau d'aide à apporter. Utiliser et adapter le matériel Adopter la posture et les techniques de travail pour limiter les TMS Informar la personne des gestes qui seront effectués Encourager la personne lors de ses déplacements	<p><u>Pour la VAE :</u></p> <p>Décrire dans le livret 2 trois situations professionnelles</p>	<p>L'intervention tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> du confort de la sécurité du rythme du degré d'autonomie

	Transmettre les observations et informations	représentants les 4 compétences du Bloc 2 Entretien de validation avec un jury	L'intervention se réalise dans un climat de confiance L'intervention applique les principes de sécurité et d'ergonomie
Aide à la toilette	Repérer et évaluer le degré d'autonomie de la personne Encourager la personne aidée à effectuer elle-même sa toilette ou compenser ses incapacités Participer à une toilette médicalisée en binôme avec le personnel soignant Être attentif aux modifications de l'état de santé de la personne		La tenue, les attitudes et le vocabulaire sont adaptées à la situation professionnelle L'intervention tient compte : <ul style="list-style-type: none"> • de leur degré d'autonomie • du confort • de la pudeur et dignité • de la sécurité • du rythme Respect des consignes et des limites de son rôle Respect des priorités et choix liées à la personne dans la limite des règles d'hygiène Respect des étapes techniques d'une toilette
Aide aux premiers soins d'urgences	Maîtriser les compétences du SST/PSC1		Photocopie de la certification à jour

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 3 : Accueillir la personne et l'accompagner dans sa vie sociale et ses loisirs :			
Accueillir la personne dans la structure et accompagner son intégration	Prendre connaissance du dossier d'accueil de la personne Se présenter et présenter la vie de l'institution et les locaux L'informer et l'orienter sur les aspects pratiques du quotidien et du fonctionnement des équipes L'aider à s'installer dans sa chambre Présenter la personne aux autres résidents Encourager ou faciliter les échanges Etablir une relation facilitante avec les familles	<u>Pour la formation</u> En milieu professionnel : Evaluation des compétences par le hiérarchique pour les personnes en emploi ou par le tuteur pour les personnes hors emploi grâce au livret d'évaluation En centre : Epreuve orale de soutenance du dossier professionnel présentant une situation d'accompagnement vécue en structure L'évaluation tiendra compte du contrôle continu en centre de formation (mises en situation, études de cas...) <u>Pour la VAE :</u> Décrire dans le livret 2, deux situations professionnelles mettant en évidence tout ou partie des compétences du Bloc 3 Entretien de validation avec un jury	La présentation du lieu de vie à la personne tient compte : <ul style="list-style-type: none"> • De son ressenti • de sa personnalité • De ses souhaits • De ses capacités, • de son appropriation • de la relation de confiance établie
Organiser et contribuer aux temps d'animation	Identifier la demande les besoins, les attentes, les désirs de la personne aidée Soutenir les intérêts et possibilités des participants Informier et faciliter la participation des familles et des bénévoles Favoriser un climat de détente, de distraction, d'échanges et de créativité individuelle ou collective Participer aux activités d'animation dans le respect du projet d'animation Accompagner les sorties extérieures		La présentation de la structure atteste d'une bonne connaissance de son champ professionnel et des structures d'accueil Les limites de son rôle et de son implication personnelle sont respectées avec déontologie et discrétion L'intervention doit être définie selon : <ul style="list-style-type: none"> • l'émergence des besoins et souhaits • leurs capacités • les habitudes culturelles et culturelles • leurs projets individualisés • le projet d'établissement les préconisations de l'équipe pluri professionnelle
Participer à l'accompagnement de la fin de vie	Assurer une prise en charge adaptée pour une personne en fin de vie Mettre la personne en sécurité et en confort en binôme avec l'équipe pluriprofessionnelle. Participer à l'accompagnement de la famille dans le deuil		L'accompagnement se fait dans le respect <ul style="list-style-type: none"> • des rites culturels et culturels • des besoins et des émotions • de la notion de l'intimité

Communiquer au sein d'une équipe pluri-disciplinaire	S'intégrer au sein d'une équipe et dans la démarche qualité de l'établissement Transmettre par écrit ou oral les consignes ou messages concernant les résidents ou la vie de la structure Prendre du recul sur son intervention Rendre compte de son intervention Gérer ses émotions, ses risques psychiques Gérer les tensions et les situations de conflits au sein de la structure		La communication intègre l'observation, l'analyse et la compréhension des enjeux de la rencontre avec l'autre Les règles de la communication écrite sont respectées La démarche d'auto-évaluation de son intervention est pertinente.